



# PROJET SEMENCES PAYSANNES

# CHARTRE ÉTHIQUE

La présente charte vise à définir les engagements pris par chaque adhérent.e au projet Semences Paysannes de l'association Initiatives Paysannes. Elle charte s'inscrit dans la lignée de la charte de l'Agriculture Paysanne approuvée par la FADEAR et la Confédération Paysanne dont Initiatives Paysannes est signataire.

A travers cette charte le pôle Semences Paysannes d'Initiatives Paysannes vise à constituer un réseau d'adhérent.e.s solidaires partageant l'ensemble des valeurs et des principes énoncés ci-dessous :

## AUTONOMIE

Affirmer l'autonomie des paysan.ne.s et leur indépendance vis-à-vis des entreprises semencières.

## PARTAGE

Valoriser le partage des semences paysannes et le savoir paysan.

## SOLIDARITÉ

Promouvoir l'action collective, participative et la répartition équitable des charges et des bénéfices entre chacun.

## BIODIVERSITÉ

Faire vivre la diversité des plantes et des techniques sans limite de choix.

## ENVIRONNEMENT

Travailler avec la nature, respecter l'équilibre du vivant, la protection des ressources naturelles, la restauration et la valorisation de la biodiversité.

## SÉLECTION PAYSANNE

Sélectionner des variétés de pays par et pour les paysans.

## SEMENCES PAYSANNES

Promouvoir des variétés-populations dont le matériel génétique et l'expression phénotypique ne sont ni homogènes, ni stabilisés.

## CIRCUIT COURT & LOCAL

Participer au dynamisme de la vie locale et du monde rural, mettre en œuvre des partenariats avec les autres acteurs du territoire.

## ALIMENTATION SAINE & DURABLE

Participer à nourrir sainement les consommateurs.

## COMMERCE ÉQUITABLE

Encourager un système de consommation responsable où les acheteurs versent un prix juste aux producteurs et une participation au projet Semences Paysannes.

